

Point sur le développement des négociations

A la suite de la réunion de négociation qui s'est tenue aujourd'hui entre la direction de Radio France et les organisations syndicales, un nouveau projet de protocole d'accord a été proposé.

Les négociations entre la direction et les organisations syndicales se sont déroulées ce samedi de 14h à 20h, heure à laquelle les organisations syndicales ont adressé un mail à la direction indiquant que leurs revendications n'étaient toujours pas prises en compte. La direction a pourtant communiqué l'avant-projet stratégique remis à la Ministre de la Culture et de la Communication mercredi 1^{er} avril et apporté tout au long des 7 heures de négociations des avancées majeures sur les revendications contenues dans les préavis.

Ce nouveau projet de protocole d'accord comporte notamment :

- le maintien de l'organisation actuelle du travail au sein du service propreté ;
- le rappel qu'il n'existe aucun projet d'externalisation au sein de la direction de l'établissement ;
- l'abandon de la verticalisation des chargés de réalisation, assistants de réalisation et techniciens d'antenne dans les chaînes ;
- l'arrêt des travaux des chantiers issus de l'audit des modes de production tout en soulignant que **les éléments contenus dans cet audit ne constituent pas une base de référence** ;
- l'engagement que la nécessaire réflexion sur l'évolution des modes de production s'appuiera sur l'expertise des collaborateurs des métiers concernés (techniciens, chargés de réalisation, attachés de production, producteurs, documentalistes, réalisateurs) ;
- l'engagement que toute création de station locale dans le réseau France Bleu ne pourra être envisagée qu'à condition de disposer des moyens humains et fonctionnels nécessaires ;
- **l'assurance que s'il devait y avoir mise en commun de programmes, elle se ferait en concertation avec les équipes de chacune des stations concernées** ;
- **l'abandon du principe de fusion des deux orchestres ou celui d'un transfert et proposition de travailler avec les organisations syndicales représentatives à une réflexion sur le redimensionnement des trois formations dans le respect de leur identité musicale tout en s'engageant à ne procéder à aucun départ contraint.**

Devant la suspension des négociations par les organisations syndicales, la direction a rappelé l'évolution indispensable de l'entreprise portée par le Président de Radio France et confirmée par la Ministre, la nécessité de prendre des engagements pour permettre à Radio France de retrouver un équilibre économique et d'assurer la pérennité de ses missions de service public.
